



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h20), Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN, Patrick PORNET, Lucie ROCH et Sylvain GIRARDIN.

**Absent avec excuse :** Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Marcel DUMAS

**OBJET : 2020-055 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2020 sont les suivants :

- opération 101 aménagements divers : 167 500 euros
- opération 102 rénovation bâtiments communaux : 169 750 euros
- opération 103 acquisition matériel : 39 400 euros
- opération 104 travaux voirie : 161 000 euros
- opération 105 sports : 58 800 euros
- opération 106 cimetière : 9 150 euros
- opération 109 mairie : 3 000 euros
- opération 118 salle des fêtes : 49 000 euros
- opération 120 foncier : 50 000 euros

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>18</b>
VOTANTS	<b>19</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
25 novembre 2020	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
24 DEC. 2020	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 24 DEC. 2020 et publication du 24 DEC. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20201202-2020-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Publication : 24/12/2020

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 18 décembre 2020**



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE